Image not found or type unknown

Calcul de la Plus value immobilière

Par **nanny44380**, le **17/10/2016** à **12:09**

Bonjour,
Je viens de trouver un acquéreur pour la vente d'un appartement secondaire que j'ai acheté suite au décès de mes parents.
La plus value étant calculée sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat, j'aimerais savoir si le prix d'achat retenu est celui évalué par le notaire ou le montant que j'ai payé précisement c'est à dire prix estimé déduit de la part des frère et soeur).
Merci de cette précision.

Par **Visiteur**, le **17/10/2016** à **12:23**

Bonjour,
Le prix à retenir est celui repris dans l'actif successoral, que vous en ayez hérité en totalité ou partiellement en rachetant ou pas les parts de vos collatéraux.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés